

**Commission parlementaire spéciale  
Assemblée Nationale du Québec**

**Mémoire portant sur  
Le projet de loi 51 sur la représentation de certaines personnes responsables de services  
de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les  
concernant et modifiant diverses dispositions législatives**

**Présenté par**

**Nathalie Bigras, Ph.D.  
Caroline Bouchard, Ph.D.  
et  
Gilles Cantin, Ph.D.**

**Université du Québec à Montréal**

**3 juin 2009**

## **Introduction**

Monsieur Tony Tomasi, ministre de la Famille et des Aînés, a récemment déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 51 sur la représentation de certaines personnes responsables de services de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives. En tant que chercheurs et enseignants universitaires en éducation à la petite enfance et en psychologie du développement, nous sommes heureux de participer à la consultation que la Commission des affaires sociales a organisée sur ce projet de loi. Le bref avis qui suit a été préparé dans des délais très courts. Nous avons choisi de concentrer notre attention sur les enjeux éducatifs du projet de loi 51 et les changements de réglementation qui l'accompagneront.

Le projet de loi 51 soulève de nombreuses questions dont certaines nous apparaissent tout particulièrement préoccupantes, notamment en regard de la qualité des services qui seraient offerts dans les services de garde en milieu familial. Ces dernières années, plusieurs chercheurs au Québec se sont préoccupés de la qualité des services de garde en milieu familial (Bigras, Bouchard, Cantin, Brunson, Coutu, Lemay, Tremblay, Japel et Charron, soumis; Bigras, Pomerleau et Malcuit, 2008; Bigras, Pomerleau, Malcuit et Blanchard, 2008; Cleveland et Bigras, 2008 ; Drouin, Bigras, Fournier, Desrosiers et Bernard, 2004; Doherty, Forer, Lero, Goelman, et LaGrange, 2006; Goelman, Forer, Kershaw, Doherty, Lero et LaGrange, 2006; Japel, Coté et Tremblay, 2005a,b). Considérant que le projet de loi 51 vise à supprimer le mandat de formation et de surveillance de la qualité des services offerts par les responsables de services de garde (RSG), de même qu'à modifier les mandats de soutien des bureaux coordonnateurs (BC), nous sommes inquiets pour le développement des jeunes enfants qui les fréquentent. Avec la disparition du lien entre les BC et les CPE, mais surtout avec la suppression de l'obligation des BC de prendre en compte les besoins des parents dans l'attribution des places aux RSG, nous nous questionnons sur les effets possibles de ces mesures sur la qualité et l'accessibilité des services, elles-mêmes reliées au développement des enfants.

Ce mémoire se situe au cœur de ces préoccupations. Il réunit les chercheurs Nathalie Bigras, Caroline Bouchard et Gilles Cantin qui s'intéressent au domaine de la qualité des services de garde, au développement des enfants qui les fréquentent, à l'accès de ces services pour les familles les plus démunies et à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Plus précisément, il sera l'occasion de faire état de la recherche actuelle et de faire le point sur les conséquences appréhendées du projet de loi 51 sur le développement des enfants qui fréquentent les services de garde en milieu familial d'une part, et d'autre part, sur

l'accès des familles à ces services à la petite enfance. Enfin, des recommandations seront énoncées afin de favoriser la mise en place de milieux de vie de qualité pour les jeunes enfants, notamment en ce qui concerne les services de garde en milieu familial.

Dans un premier temps, la notion centrale de qualité sera discutée, en mettant notamment à profit de récentes études québécoises. Ensuite, nous vous partagerons les connaissances dont nous disposons sur l'accessibilité aux services de garde éducatifs (SGÉ) par les familles les plus vulnérables, l'inclusion des enfants présentant des besoins particuliers dans les services de garde en milieu familial et les conséquences possibles suivant le détachement des bureaux coordonnateurs des CPE. Nous terminerons par la présentation de trois enjeux associés aux changements qui sont annoncés dans le projet de loi 51 et des principales recommandations qui en découlent.

## 1. **La qualité éducative, mission première du service de garde**

Le concept de qualité renvoie généralement aux caractéristiques sociales, affectives et physiques de l'environnement du service de garde. Un service de garde de qualité inclurait les éléments suivants: acceptation des différences, capacité de respecter les enfants, interventions adaptées en fonction de leur niveau de développement, capacité de détecter et de répondre aux besoins des enfants (Beller, Stahnke, Butz, Stahl et Wessels, 1996). Plusieurs auteurs conceptualisent la qualité selon deux grandes catégories : la *qualité structurelle* et la *qualité des processus* (Bigras et Japel, 2007).

La *qualité structurelle* réfère aux *indicateurs globaux de qualité* tels qu'ils se retrouvent dans la réglementation étatique sur les services de garde. Il s'agit d'éléments susceptibles de favoriser la qualité du développement de l'enfant, comme le rapport éducatrice/enfant, la taille des groupes, la formation et l'expérience du personnel éducateur (Beller et al., 1996; Borge, Hartman, et Strom, 1996; Broberg, Hwang, Lamb, et Wessels, 1997; Doherty, 1991; Howes, 1997; Howes, Philips, et Whitebook, 1992; Petrogiannis et Melhuish, 1996; Wessels, Lamb, et Hwang, 1996).

La *qualité des processus* renvoie quant à elle à la qualité des composantes reliées au programme d'activités, ainsi qu'aux interactions entre le personnel de garde et les enfants. Parmi celles-ci, notons la chaleur et la sensibilité du personnel éducateur ainsi que la capacité d'organiser un environnement physique et social répondant aux besoins des enfants selon leur niveau de développement.

## 1.1 Études sur la qualité des services de garde au Québec

Les études *Oui, ça me touche !* (Doherty, Forer, Lero, Goelman, et LaGrange, 2006; Goelman et al., 2006), *La Qualité, ça Compte !* (Japel et al., 2005) et *Grandir en Qualité 2003* (Drouin et al., 2004) ont permis de dresser le portrait du niveau de qualité des services de garde québécois depuis dix ans. En voici, un bref rappel :

### 1.1.1 Oui, ça me touche !

L'étude pancanadienne *Oui, ça me touche !*, publiée par Goelman et ses collaborateurs en 2006, a été la première étude à mesurer la qualité des processus depuis la création du réseau des CPE au Québec. Menée en 1998 à travers le Canada, l'échantillon du Québec comportait 16 groupes de poupons (enfants âgés de moins de 30 mois) et 32 groupes préscolaires (enfants âgés de 30 mois à 5 ans) en CPE et en garderies (Goelman et al., 2006). Les résultats de cette étude indiquent que les niveaux de qualité des services offerts aux poupons, mesurés avec l'*Échelle d'évaluation de l'environnement des nourrissons et tout-petits* (ÉÉENT-P)<sup>1</sup>, sont inférieurs à ceux de toutes les autres provinces canadiennes, le Québec se situant à un niveau de qualité minimal<sup>2</sup>.

Un second volet de cette étude portant sur la garde en milieu familial a été mené en 1999 auprès d'un échantillon de seize (16) SGÉ, incluant 42 responsables d'un SGMF du Québec (Doherty et al., 2006). La qualité des SGMF, mesurée selon la *Grille d'évaluation des services de garde en milieu familial* (GÉSGMF)<sup>3</sup>, s'est révélée de qualité minimale et équivalente aux scores moyens obtenus dans les 231 services de garde canadiens ayant participé à l'étude.

### 1.1.2 La Qualité, ça Compte !

Par la suite, l'*Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ) s'est intéressée à la qualité des services de garde dans le cadre d'objectifs plus larges visant à comprendre les trajectoires développementales pendant la petite enfance qui conduisent à la réussite scolaire. L'*Échelle d'évaluation de l'Environnement Préscolaire-Révisée* (ÉÉEP-R, Harms et al. 1998) utilisée par l'étude *Oui, ça me touche !* et son équivalent, la GÉSGMF, ont servi à évaluer la qualité des milieux de garde fréquentés par les enfants de l'ÉLDEQ (Japel, Tremblay et Coté, 2005). Ainsi, 728 groupes en installation de CPE, 296 groupes en garderies régies et 337 SGMF ont été évalués entre 2000 et 2003, soit lorsque les enfants étaient âgés de 2 ans ½ (2000), 3 ans ½ (2001), 4 ans (2002) et 5 ans

<sup>1</sup> Traduction de l'ITERS par Pomerleau, Bigras, Séguin et Malcuit, 1997, document original de Harms et al., 1990.

<sup>2</sup> Pour cette échelle d'évaluation de la qualité, les scores se situent entre 1 et 7, 1 correspond au niveau inadéquat, 3 au niveau minimal, 5 au niveau bon et 7 au niveau excellent.

<sup>3</sup> Traduction du FDCRS de Gagné, 1993; document original de Harms & Clifford, 1989.

(2003). Les résultats de l'évaluation de ces services de garde (Japel et al., 2005) révèlent que la majorité des services de garde participants sont de qualité minimale, c'est-à-dire que la santé et la sécurité des enfants ne sont généralement pas compromises dans ces milieux, mais que la composante éducative y est minimale. Seulement un milieu sur quatre (1/4) affiche une qualité globale de niveau bon, très bon ou excellent et près d'un milieu sur huit (1/8) est considéré inadéquat en ce qui concerne la qualité des soins prodigués aux enfants. A noter que les scores de qualité des SGMF évalués dans cette étude étaient inférieurs aux scores dans les installations de CPE.

### **1.2.3 Grandir en Qualité**

Enfin, l'enquête *Grandir en Qualité* (Drouin et al., 2004) réalisée au printemps 2003 auprès de plus de 800 groupes de services de garde du Québec (341 CPE en installation, 296 garderies et 155 SGMF), visait à évaluer la qualité dans les SGÉ régis par le gouvernement afin de cibler les mesures susceptibles de soutenir et d'améliorer leur qualité. Pour ce faire, des experts ont élaboré un nouvel instrument conçu en fonction des particularités du réseau québécois (p.ex., normes en matière de santé et de sécurité, valeurs et principes de base du programme éducatif appliqué dans tout le réseau), l'Échelle d'observation de la qualité éducative (ÉOQÉ). Les résultats indiquent que le niveau de qualité des services de garde du Québec est dans l'ensemble passable<sup>4</sup>, mais que des variations importantes s'observent en fonction du mode de services de garde fréquentés. En particulier, il ressort que les CPE en installation qui accueillent des enfants âgés de moins de 18 mois présentent des niveaux de qualité supérieurs à ceux des SGMF régis et des garderies, et ce, pour toutes les dimensions de la qualité des processus mesurées dans le cadre de cette enquête.

En somme, on constate que les trois plus importantes études portant sur la qualité des services de garde régis révèlent que la majorité des services de garde au Québec est de qualité « passable » ou « minimale ».

### **1.2.4 Jeunes enfant et ses milieux de vie (JEMVIE)**

Par ailleurs, cinq ans suite à la parution de cette dernière étude, nous disposons de nouvelles données recueillies entre 2006 et 2008, issues des territoires de la Montérégie et du grand Montréal (Bigras, Bouchard, Cantin, Coutu, Brunson, Lemay, Tremblay, Japel et Charron, soumis). Cette étude vise à vérifier si les services de garde en CPE et en milieu familial se distinguent au chapitre de la qualité des processus. Elle vise aussi à identifier les

---

<sup>4</sup> Pour cet instrument d'observation de la qualité l'échelle de mesure est catégorisée en 4 niveaux : les scores situés entre 1 et 2.5 sont de niveau insuffisants, entre 2.5 et 3.00 sont considérés passables et entre 3.00 et 3.50 sont de bons niveaux et de 3.50 à 4.00 sont évalués comme très bons.

caractéristiques de l'éducatrice et du groupe d'enfants qui sont associées aux scores de qualité recueillis dans les services de garde en CPE et en milieu familial. L'échantillon est composé de deux groupes répartis selon le mode de garde (installation:  $n = 53$ ; milieu familial  $n = 36$ ), lesquels proviennent de 89 services de garde régis.

Les résultats indiquent que les scores de qualité en milieu familial sont plus faibles que ceux en installation pour une majorité de dimensions des *Échelles d'observation de la qualité éducative* (ÉOQÉ). Plus précisément, les enfants fréquentant un service de garde en milieu familial se retrouvent dans des milieux où l'accessibilité de l'équipement et du matériel, la planification des activités, l'observation des enfants et la valeur éducative du jeu sont d'un niveau de qualité insatisfaisant. Par ailleurs, des tests statistiques réalisés à partir de ces données font ressortir qu'un niveau de qualité des processus plus élevé est associé à la formation spécialisée de l'éducatrice dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, à un ratio adulte-enfant plus faible dans le groupe et à un mode de garde en installation. Ces résultats réaffirment l'importance de soutenir la hausse de la qualité dans les SGMF, puisque les niveaux observés se situent encore largement en deçà des seuils satisfaisants.

Plus particulièrement, ces résultats laissent à penser que les services de garde en milieu familial, dont les niveaux de qualité observés sont plus faibles comparativement à ceux des services de garde en CPE, devraient faire l'objet d'une attention particulière. Ces résultats pointent également certaines variables pouvant contribuer à rehausser ces niveaux de qualité. Dans un premier temps, il apparaît urgent de cibler en priorité les éducatrices et les responsables de SGMF qui travaillent auprès des enfants âgés de moins de 18 mois et dont le ratio est plus élevé que la proportion d'un adulte pour cinq enfants<sup>5</sup>. Dans un second temps, puisque nos données indiquent que les RSG sont moins nombreuses que les éducatrices à posséder une formation spécialisée en éducation à la petite enfance et que cette formation est associée à de meilleurs scores de qualité des processus, on devrait aussi s'assurer d'inciter les RSG à augmenter leur niveau de formation spécialisée en éducation à la petite enfance. À cet égard, les RSG qui ont une formation de niveau secondaire devraient être ciblées en priorité et une rémunération ou une réglementation en ce sens seraient à explorer.

En parallèle, une analyse comparative de ces résultats avec les données de l'enquête *Grandir en Qualité 2003* (Bigras, 2009) suggère que les niveaux de qualité observés dans les SGMF offerts aux enfants âgés de 0 à 24 mois au cours de la période de 2007 à 2008 sont plus

---

<sup>5</sup> A noter que la réglementation actuelle pour les SGMF stipule qu'une RSG soit présente pour 6 enfants incluant 2 enfants de moins de 18 mois ou qu'une RSG et son assistante pour 9 enfants incluant 4 enfants de moins de 18 mois.

faibles que les résultats obtenus en 2003 dans le cadre de cette enquête (voir tableau 1). Plus particulièrement, pour les groupes accueillant des enfants de moins de 18 mois, nous notons que le niveau de qualité des activités réalisées par les RSG avec les enfants était passable (M : 2.78, ÉT : .35) en 2003 et qu'il est maintenant situé dans la catégorie insuffisante (M : 2.38, ÉT : .44) pour notre échantillon. Pour les groupes accueillant des enfants âgés de 18 à 30 mois, le niveau de qualité globale était de 2.75 (ÉT : .29) en 2003, alors qu'il est de 2.55 (ET : .32) pour notre échantillon. On constate également que la qualité des activités réalisées avec les enfants est passée de 2.78 (ÉT : .35) à 2.36 (ÉT : .42), alors que la qualité des interactions entre les adultes et les enfants est passée de 2.78 (ÉT : .38) à 2.48 (ÉT : .46). Précisons que ces deux derniers résultats se situent dans la catégorie de qualité insatisfaisante. Rappelons aussi que ces niveaux de qualité suggèrent que les enfants se retrouvent dans des contextes dont les activités et les interactions sont inappropriées pour leurs besoins développementaux.

Malgré les limites de cette dernière étude (taille et non représentativité de l'échantillon) comparée avec les études provinciales et pancanadiennes, ces données suggèrent que les niveaux de qualité ont chuté dans ces régions particulières depuis cinq ans (Montréal et Montérégie). Cette baisse de qualité apparaît surprenante, le réseau étant établi et le programme éducatif étant en vigueur depuis plusieurs années. Il aurait plutôt été normal de s'attendre à une amélioration de la qualité. Le seul élément qui nous semble pouvoir expliquer cette possible détérioration de la qualité est l'encadrement qui a diminué depuis la loi 124, celle-ci ayant eu pour effet de diminuer les budgets disponibles pour l'encadrement pédagogique. Cela devient d'autant plus inquiétant dans la perspective de ce projet de loi 51 qui propose à nouveau une diminution de l'encadrement des RSG au niveau du contrôle et de la surveillance ainsi que de l'encadrement de l'offre de formation. Compte-tenu des connaissances dont nous disposons sur l'importance de la formation spécialisée en éducation à la petite enfance, il nous semble qu'une hausse des exigences de qualification des RSG pourrait soutenir la hausse de la qualité dans leurs milieux de garde, venant par le fait même favoriser le développement des enfants (Fukkink et Lont, 2007; Ghazvini et Mullis, 2002; Saracho et Spodek, 2006, 2007; Tout, Zaslow, et Berry, 2006). Aussi, la formation continue ayant été associée à de nombreuses reprises à la qualité des services de garde, une exigence de participation à des activités de perfectionnement au moins 12 heures par année serait aussi une voie à explorer pour soutenir la hausse de la qualité dans les SGMF (Fukkink et Lont, 2007; Norris, 2001).

Tableau 1

	0 à 18 mois						18 à 30 mois					
	Milieu familial						Milieu familial					
	Grandir en		JEMVIE		Test <i>t</i>		Grandir en		JEMVIE		Test <i>t</i>	
	Qualité		N=29				Qualité		N=29			
N=133						N= 133						
	M	ÉT	M	ÉT	<i>t</i> (1,160)	<sup>2</sup>	M	ÉT	M	ÉT	<i>t</i> (1,261)	<sup>2</sup>
<b>Score global</b>	2.75	.29	2.57	.36	2.89**	.05	2.75	.29	2.55	.32	<b>3.30***</b>	.06
<b>Lieux</b>	2.65	.32	2.68	.36	0.45	.00	2.65	.32	2.76	.35	1.65	.02
<b>Activités</b>	2.78	.35	2.38	.44	<b>5.31***</b>	.15	2.78	.35	2.36	.42	<b>5.64***</b>	.17
<b>Interactions adulte/enfant</b>	2.78	.38	2.50	.42	3.53**	.07	2.78	.38	2.48	.46	<b>3.70***</b>	.08
<b>Interactions adulte/parent</b>	2.97	.41	3.18	.51	2.39*	.03	2.97	.41	3.20	.41	2.74**	.04

\* $p < .05$ , \*\* $p < .01$ , \*\*\* $p < .001$

## 2. L'accessibilité aux SGÉ, un enjeu majeur pour les familles vulnérables

Bien que la qualité des SGÉ soit considérée par la recherche comme l'un des facteurs les plus déterminants du développement optimal de l'enfant, particulièrement pour ceux issus de milieux vulnérables, leur accessibilité doit également être prise en considération. À ce titre, il semble que l'accès des familles démunies aux services de garde soit problématique au Québec (Japel et al., 2005) et ailleurs dans le monde (Capizzano et Adams, 2003 ; Early et Burchinal, 2001 ; Li-Grining et Coley, 2006 ; Parish, *et al.*, 2005 ; Whitebook, Phillips, Bellm, Crowell, Almaraz et Yong Jo, 2004 ; NICHD et Duncan, 2003). De plus, les enfants vivant dans des conditions de précarité économique fréquenteraient plus souvent des SGÉ de qualité inférieure que les enfants de familles plus favorisées (NICHD, 1997, 1998 ; Peyton, Jacobs, O'Brien et Roy, 2001 ; Pungello et Kurtz-Costes, 1999).

À ce sujet, une étude récente que nous avons réalisée auprès d'un échantillon de 1275 enfants de la grande région de Montréal portant sur l'utilisation des services de garde par des enfants de milieux défavorisés indique que la non utilisation de services de garde ou l'utilisation de services de garde moins structurés comme la garde par un proche et la halte



garderie, est beaucoup plus fréquente chez les familles qui cumulent deux et trois facteurs de risque (p.ex., la pauvreté familiale, la faible scolarisation de la mère et la monoparentalité) (Bigras, et al., 2008b). Selon ces résultats, 52,6% des enfants de notre échantillon fréquentent des services de garde qualifiés de structurés (services de garde en installation de CPE, garderies et SGMF). Par ailleurs, ces pourcentages sont de 71,6% dans les familles qui ne présentent aucun facteur de risque et de 50,2 % chez celles qui n'en présentent qu'un. Nous observons aussi que la non utilisation de services de garde, peu courante chez les familles sans aucun facteur de risques (13,7 %), passe à plus du double chez les familles cumulant deux (29,8 %) ou trois risques (27,9 %). Donc, plus les familles sont vulnérables, moins elles fréquentent des services de garde structurés et plus elles n'utilisent aucun service de garde.

Les résultats indiquent également que lorsque les familles du même échantillon ont recours à des SGÉ structurés, les enfants qui les fréquentent obtiennent des scores de développement supérieurs à ceux des enfants qui n'utilisent pas ces services ou qui utilisent des SGÉ non structurés. Leurs résultats cognitifs à l'échelle mentale du Bayley (1993) sont près de 7 points supérieurs à ceux des autres. Une telle différence représente un écart substantiel et peut signifier, pour ces enfants, de plus grandes chances de succès à l'école et par conséquent, dans leur vie future (Bigras et al., 2008b).

En parallèle, d'autres analyses réalisées sur les données de cette étude nous ont permis de constater que la fréquentation d'un service de garde structuré est associée à moins de problèmes de comportements internalisés (ex : pleurs, retrait, anxiété) chez les enfants ainsi qu'à un plus grand réseau de soutien social chez les parents (Bigras et al., sous presse). Ce sont les enfants et leurs parents qui utilisent des services de garde structurés (CPE, garderies et services de garde en milieu familial) qui obtiennent les meilleurs scores relativement aux comportements internalisés des enfants et à la taille du réseau de soutien social des parents. Nos résultats soulignent également que les enfants ne fréquentant pas de service de garde présentent des taux supérieurs de comportements internalisés et externalisés (ex : agression physique, bris d'objets), ceux-ci étant à la limite de ce qu'on retrouve dans la population en général. Il en est de même pour les parents qui ne recourent à aucun service de garde, c'est-à-dire qu'ils présentent des taux plus élevés de stress parental et des taux plus faibles de soutien social que la population en général.

Ces constats nous incitent à rappeler l'importance de développer des initiatives pour favoriser l'accès des services de garde régis, tels que les SGMF, aux familles les plus vulnérables de notre société. Les enfants qui les fréquentent semblent effectivement en bénéficier tant sur les plans cognitif que socio-affectif et leurs parents semblent moins isolés,

tout en ressentant un plus faible taux de stress parental. Malheureusement, plusieurs témoignages nous portent à croire que cet accès aurait diminué depuis l'implantation de la loi 124 en 2006. En outre, plusieurs regroupements de CPE nous ont rapporté une baisse des places attribuées aux enfants vulnérables dans les milieux familiaux de leur territoire. Également, les agentes de soutien pédagogique (ASP) des BC et dédiées au soutien et à l'accompagnement des RSG avec lesquelles nous avons été en relation dans le cadre d'un projet de formation réalisé à l'automne 2008 et au printemps 2009, nous ont aussi rapporté la grande difficulté qu'elles éprouvaient à inciter les RSG à intégrer des familles vulnérables dans leur service de garde. Les principales raisons évoquées par ces dernières sont le manque de formation des RSG pour intervenir auprès de cette clientèle, mais surtout la présence dans la réglementation du volet « soutien sur demande » des RSG. En effet, les RSG dont les niveaux de qualité sont les plus faibles sont souvent celles qui ne demandent pas d'aide, n'étant pas conscientes de leurs propres difficultés. Des mesures permettant un encadrement plus proactif permettrait de remédier à ce problème.

### **3. L'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers**

Dans les SGMF, plusieurs RSG font de l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers, tels que des problèmes de comportement ou des déficiences. Malheureusement, un grand nombre de ces enfants se retrouvent parfois exclus des SGMF parce que les RSG rapportent que ces derniers sont trop exigeants et qu'elles n'ont pas les compétences requises pour répondre à leurs besoins. Encore une fois, plusieurs facteurs liés à la réglementation actuelle peuvent expliquer ces exclusions. Les RSG n'étant soumises qu'à un soutien sur demande, elles attendent très souvent que la situation se soit détériorée avant de demander de l'aide au BC pour l'encadrement de ces enfants. Généralement, lorsqu'elles le font, leur décision d'exclure l'enfant a déjà été prise. Ensuite, comme les RSG savent qu'elles ont plusieurs autres familles sur leur liste d'attente, elles ont moins de réticence à exclure un enfant qu'elles pourront remplacer facilement. Ce phénomène mène à un choix de clientèle qui risque dans plusieurs cas de donner lieu à de la discrimination envers ces enfants. Dans ce contexte, les enfants aux besoins particuliers sont plus susceptibles d'être refusés ou exclus. L'accès aux services semble encore une fois ici problématique.

### **4. L'impact social du détachement des BC des CPE**

Le capital social constitue la force, l'énergie et les ressources déployées par et pour les acteurs d'une communauté à travers les liens et les réseaux développés autour d'un objectif

commun (Aldridge *et al.*, 2002). Les CPE du Québec sont devenus des acteurs importants pour le développement du capital social québécois. En créant un réseau de service de garde en installation et en milieu familial unique et en misant sur une mission éducative à la petite enfance à but non lucratif, le réseau québécois a créé un modèle unique au monde, largement reconnu internationalement pour son financement et son organisation. Cette réputation du réseau québécois est due, en partie, au fait que les services de garde familiaux accrédités et en lien avec un CPE ne sont pas isolés, ne fonctionnent pas en vase clos, sont régulièrement alimentés en informations et en formations de toutes sortes par leur CPE. De plus, ces éducatrices en milieu familial sont soutenues dans l'application du programme éducatif, et ce, dans la visée de mieux soutenir le développement de l'enfant entre 0 et 5 ans. Ce réseau, unique aux CPE, crée du capital social autour d'un objectif commun dans ces communautés: soutenir la qualité du développement et le bien-être des tout-petits (Morin, 2005). Précisons que dans les communautés où les taux de pauvreté des familles sont élevés, le rôle joué par le capital social des CPE est en lien avec la qualité du développement des jeunes enfants, leur bien-être et la prévention des mauvais traitements (Coulton *et al.*, 1999; Palacio-Quintin, 2000; Repucci *et al.*, 1999; Runyan *et al.*, 1998).

Les écrits montrent que les communautés où on retrouve plusieurs facteurs de risque au bien-être et au développement des enfants, mais un fort capital social, sont des communautés où la violence envers les enfants est moindre. Dans ces communautés, on retrouve souvent un réseau de CPE et de BC, bien développé et bien ancré dans la communauté. Ce réseau, de par sa structure et son fonctionnement, devient un vecteur de la communauté pour la prévention des retards du développement et des mauvais traitements. Il génère donc du capital social orienté vers le bien-être des tout-petits et le soutien au rôle parental. De plus, il met en place les conditions actuelles à un meilleur futur pour ces enfants en termes d'adaptation sociale, de développement de ressources personnelles et d'engagement parental et civique ultérieurs (Morin, 2005; Runyan *et al.*, 1998; Schweinhart, 2005).

Par conséquent, nous croyons que le détachement des BC du réseau des CPE contribuera à un plus grand isolement des RSG, des enfants et des familles du Québec. Au bout du compte, on assistera à la désagrégation de la qualité du capital social dans les communautés où on en a le plus besoin : celles où on cumule un plus grand nombre de facteurs de risque. Le projet de loi actuel risque de se traduire par une atteinte à la qualité des services offerts aux plus démunis. Ce démantèlement risque d'appauvrir la qualité du développement et du bien-être de milliers de jeunes enfants québécois âgés entre 0 et 5 ans et d'affaiblir leurs chances d'adaptation et de succès futurs.

### **Trois observations concernant les enjeux éducatifs du projet de loi 51 sur les SGMF du Québec**

#### **1) La qualité des services offerts par les SGMF passe par le soutien des BC-CPE**

Le retrait aux BC du mandat de favoriser la formation et le perfectionnement continu auprès des RSG est particulièrement inquiétant. Concrètement, le BC n'aurait plus le mandat d'évaluer les besoins de formation et de perfectionnement des RSG ainsi que d'analyser, de planifier et d'organiser des activités de formation ou de perfectionnement proposées aux RSG. Pourtant, cette fonction est essentielle au maintien de la qualité des services offerts par les RSG. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la formation continue est associée à une offre de services de qualité supérieure chez les RSG. Sans cette formation et ce perfectionnement sur mesure et adapté à leurs besoins offerts par les BC, les RSG offriront des services de moindre qualité aux enfants et aux familles du Québec.

Le retrait de la fonction de contrôle et de surveillance de la qualité aux BC aura aussi pour conséquence de diminuer le soutien offert aux RSG. De fait, une unique inspection ne permettra pas d'identifier chez les RSG les besoins de soutien ou même de contrôle minimal de la qualité des SGMF. Le soutien actuel peine à maintenir la qualité. Sa réduction ne peut que se traduire par une qualité encore plus faible de ces milieux.

L'intensification du « soutien sur demande » nous apparaît également inquiétante, compte-tenu de l'importance d'un regard extérieur sur la qualité des services offerts. Ceci est d'autant plus vrai pour des personnes ne possédant aucune ou très peu de formation spécialisée en éducation à la petite enfance. Ce soutien doit être offert de façon fréquente et continue de la part du CPE-BC afin de favoriser la qualité des interventions des RSG, comme l'ont souligné plusieurs études (Coutu et al., 2000; Drouin et al., 2004 ; Japel et al., 2005;). Les modifications proposées auront pour effet de réduire significativement le soutien professionnel des CPE-BC au milieu familial. Moins de visites de soutien pourront être effectuées par les CPE-BC responsables. En retour, cela amoindra la qualité des services offerts dans ces milieux. Le soutien destiné aux RSG est essentiel au maintien de la qualité des SGMF, en ce qu'il assure la poursuite du processus d'appropriation du programme éducatif et de ses applications, essentiel au développement optimal de l'enfant. Le soutien offert aux RSG permet une plus grande cohérence des interventions ainsi qu'une plus grande motivation et implication des RSG dans leur milieu. Sans ce soutien, les SGMF se retrouveront plus isolés et auront encore plus de difficultés à appliquer le programme éducatif et à soutenir adéquatement le développement des jeunes enfants.

## 2) Absence de législation concernant la formation des RSG en milieu familial

Compte-tenu de l'association entre une formation spécialisée en éducation à la petite enfance et des services de qualité élevés notée à maintes reprises dans les recherches internationales, nationales et québécoises, nous sommes étonnés qu'aucun article de la nouvelle loi n'aborde cet aspect. Plusieurs études recommandent pourtant une hausse du niveau minimal de formation chez les RSG. L'absence de législation à cet égard laisse croire que le gouvernement ne reconnaît pas l'importance de la formation spécifique en éducation à la petite enfance dans tous les SGÉ. Cela risque de contribuer à accentuer la fracture sociale déjà présente entre les divers modes de garde, comme illustrée par les résultats inférieurs au niveau de la qualité dans les services de garde en milieux familiaux. En tant que professeurs auprès des RSG, psychologues du développement et directrice des programmes d'éducation à la petite enfance de l'UQAM qui se préoccupent de l'impact de la formation sur l'éducation des enfants, mais aussi à titre de parents utilisateurs actuels et passés, nous réclamons des dispositions législatives entourant la formation des RSG.

## 3) Accessibilité des familles vulnérables aux SGÉ et équité

Les résultats d'études récentes (Bigras et al., 2008; Bigras et al., sous presse; Japel et al. 2005) montrent que les enfants de parents moins nantis fréquentent moins les services de garde. De plus, ces enfants présentent un moins bon développement que ceux fréquentant un milieu de garde. Le fait que la RSG reconnue s'engage « envers les parents des enfants qu'elle choisit de recevoir », plutôt qu'« à fournir aux enfants des services de garde éducatifs » ouvre la porte à des situations de discrimination envers les clientèles démunies et qui ne fréquentent pas ou très peu les services de garde. En outre, la diminution du soutien, du contrôle et de la surveillance, ainsi que de la formation offerte aux RSG accentuera l'inaccessibilité des services de garde aux enfants des familles les plus démunies ou qui présentent des besoins particuliers. Aussi, le fait de réduire le soutien offert aux milieux familiaux qui sont plus souvent de faible qualité contribuera à appauvrir le développement des enfants. De surcroît, détacher ces milieux familiaux des CPE aura des conséquences néfastes à long terme pour les enfants les plus vulnérables et pour lesquels la qualité d'un milieu de garde est encore plus cruciale. Bref, cela revient à diminuer les chances de réussite offertes aux enfants les moins nantis.

Enfin, le remplacement de l'obligation du BC de « répartir selon les besoins des parents » par « répartir les places entre les RSG reconnues » suggère que l'offre de services ne se fera plus en fonction des besoins des parents et de leurs enfants, mais en fonction des

intérêts des RSG. La responsabilité actuelle des BC d'offrir des services en fonction de la demande régionale disparaît alors. Cette modification risque d'induire encore plus d'iniquité entre les familles et de défavoriser les parents qui ont le plus besoin de ces services pour accéder au marché du travail. Cette disparité et pénurie de places déjà fortement décriée par les familles du Québec risque de s'accroître considérablement.

**Ces constats nous incitent à proposer les amendements qui suivent au projet de loi 51.**

- 1) Retirer du projet de loi la séparation des BC des CPE. La gestion et surtout le soutien du volet familial devraient être exclusivement réservés aux CPE-BC ou à des regroupements de CPE. Les CPE-BC ont développé une expertise dans le soutien aux RSG ainsi qu'un lien de confiance leur permettant de soutenir la qualité des services offerts au quotidien.
- 2) S'assurer d'investir suffisamment dans le volet familial afin de soutenir l'appropriation du programme éducatif. Pour ce faire, réintroduire le mandat de contrôle et de surveillance des BC ainsi que le mandat de favoriser la formation et le perfectionnement continu des RSG.
- 3) Prioriser dans la réglementation des mesures reconnaissant l'importance des ASP dans le soutien offert aux RSG qui sont isolées, moins formées et dont le niveau de qualité des services offerts est faible.
- 4) Ajouter à la loi une clause portant sur la formation des RSG. Inclure des mesures incitatives et transitoires menant à l'obligation de ces dernières d'acquies progressivement une formation minimale en éducation à la petite enfance. Inclure également des mesures obligeant et incitant les RSG à suivre au moins un cours de niveau collégial ou universitaire par année dans un programme menant à une formation reconnue en vertu du règlement actuel. À cet égard, des mesures d'investissement de fonds supplémentaires devront se développer afin de compenser les RSG pour leur permettre de suivre ces formations de jour.
- 5) Maintenir la responsabilité actuelle des BC d'offrir des services en fonction de la demande régionale des parents. Amender la loi en ce sens afin de remplacer le terme « répartir les places entre les RSG » par le terme « répartir selon les besoins des parents ».
- 6) Soutenir davantage les SGMF accueillant des enfants issus de familles défavorisées et des enfants à besoins particuliers. Ce soutien devrait passer par un investissement financier massif dans ce secteur et prendre la forme d'un soutien pédagogique accrue permettant une intervention précoce, intense et continue. Cette mesure devrait se coupler d'une exigence accrue au niveau de la formation minimale pour pratiquer le métier de RSG auprès de ces populations.

## Conclusion

Partant du principe que l'enfant est à la base de notre société, qu'il est l'adulte de demain, notre priorité à tous et à toutes devrait être d'assurer son développement optimal, c'est-à-dire lui donner le plus d'occasions possibles de développement. Investir dans la petite enfance permet de prévenir les difficultés que rencontrent les enfants dans leur développement, notamment sur le plan de l'adaptation psychosociale (abandon scolaire, troubles de comportement, etc.). Le volet en milieu familial qui regroupe près de la moitié des places en services de garde régis est un des milieux de vie privilégiés pour favoriser la socialisation et la communication, voire l'adaptation du jeune enfant, pour ainsi prévenir bon nombre de difficultés tout au long de la vie. Ceci s'applique à condition que ces milieux de garde éducatifs soit de qualité élevée.

La loi 51 entraînerait selon nous une diminution du soutien offert aux RSG par les CPE-BC, venant directement affecter le développement des enfants. Depuis les trente dernières années, la recherche ne cesse pourtant de témoigner en faveur d'un investissement dans la qualité d'un réseau de services destinés aux tout-petits, dans la visée d'investir dans la qualité de nos citoyens futurs (Schweinhart, 2005; McCain, Mustard, et Shanker 2007). Pour l'ensemble de ces raisons, nous voulons manifester notre désaccord envers ce projet de loi et ainsi intervenir dans le seul but de favoriser le mieux être des jeunes enfants du Québec!

## Biographie des auteurs:

**Nathalie Bigras, Ph.D.**, est professeure-chercheure agrégée au Département d'éducation et pédagogie de l'UQAM. Docteure en psychologie et professeure externe au département de psychologie de l'UQAM, elle a aussi assumé les fonctions de directrice et d'adjointe des programmes d'éducation à la petite enfance entre 2003 et 2008. Ses travaux de recherche portent sur le développement des enfants en service de garde éducatifs (sgé), sur la qualité de ces services, sur l'accès aux sgé par les familles démunies et sur les moyens à prendre pour soutenir la hausse des niveaux de qualité. Son implication dans la rédaction du rapport *Grandir en Qualité 2003* (Drouin *et al.*, 2004), la plus vaste enquête québécoise sur la qualité des sgé, a joué un rôle important dans la visibilité de ce champ d'études naissant au Québec. Depuis son entrée en fonction à l'UQAM (2002) elle a obtenu plus de 450 000\$ en subvention de recherche auprès d'organismes de financement reconnus tels que le CRSH, le CCA et le FQRSC. Elle dirige l'équipe FQRSC « Qualité éducative des services de garde et petite enfance » qui travaille sur la qualité des services de garde et le développement de l'enfant qui les fréquente dont Caroline Bouchard et Gilles Cantin font parti. Elle codirige également la collection "Éducation à la petite enfance" aux Presses de l'Université du Québec. Elle codirige aussi le comité scientifique du projet *Odysée* de l'AQCPE, une initiative des CPE visant à soutenir la qualité des sgé au Québec. Elle a publié un volume sur la qualité des sgé (Bigras et Japel, 2007) qui a reçu un très bon accueil des milieux de recherche et de la pratique, de même qu'un collectif (Bigras et Cantin, 2008) qui a permis de dresser un état des connaissances de la recherche québécoise sur les sgé depuis 1997. Elle enseigne présentement à la formation initiale et continue des éducatrices, des conseillères pédagogiques et des gestionnaires en services de garde éducatifs. Elle donne aussi différentes formations sur le développement de l'enfant dans ces milieux éducatifs et est régulièrement consultée à titre d'expert du domaine de l'éducation à la petite enfance. Elle a également été éducatrice et directrice de CPE ainsi qu'enseignante au collégial en techniques d'éducation à l'enfance. Enfin, elle a été parent utilisateur du réseau des CPE et des SGMF pour ses deux enfants maintenant âgés de 13 et 17 ans.

**Caroline Bouchard, Ph.D.**, est psychologue, professeure-chercheure agrégée au Département d'éducation et pédagogie et directrice des programmes en éducation à la petite enfance à l'Université du Québec à Montréal. Elle détient une maîtrise et un doctorat en psychologie du développement de l'enfant ainsi qu'un post doctorat en orthophonie. Ses travaux de recherche portent sur la prosocialité et le langage oral chez les enfants en situation de résolution de problèmes interpersonnels. Dans ces champs particuliers, tout comme dans le développement global de l'enfant, elle s'intéresse aux différences garçons-filles. Elle est cochercheuse dans l'équipe FQRSC « Qualité éducative des services de garde et petite enfance » qui travaille sur le développement de l'enfant fréquentant un service de garde éducatif. Elle codirige également la collection "Éducation à la petite enfance" aux Presses de l'Université du Québec. Elle enseigne présentement à la formation initiale et continue des éducatrices, des conseillères pédagogiques et des gestionnaires en services de garde éducatifs. Elle donne aussi différentes formations sur le développement de l'enfant dans ces milieux éducatifs. Elle est l'auteure du livre "Développement global de l'enfant de 0 à 5 ans en contextes éducatifs" qui vient de paraître aux Presses de l'Université du Québec. Il est enfin à noter qu'elle possède une expérience comme éducatrice en centre de la petite enfance et qu'elle est parent utilisateur du réseau des services de garde éducatifs.



## Références:

- Aldridge, S., Halpern, D. et Fitzpatrick, S. (2002). *Social Capital : A discussion paper*. London : Performance and innovation unit.
- Bayley, N. (1993). *Bayley Scales of Infant Development (2nd Edition)*. San Antonio: The Psychological Corporation.
- Beller, E. K., Stahnke, M., Butz, P., Stahl, W., et Wessels, H. (1996). Two measures of the quality of group care for infants and toddlers. *European Journal of Psychology and Education, XI*, 151-167.
- Bigras, N. (2009). Utilisation des données de l'enquête *Grandir en Qualité 2003* dans le cadre d'une étude comparative. Forces et limites pour éclairer les choix politiques. Communication orale présentée au Congrès de l'ACFAS, Ottawa, mai 2009.
- Bigras, N., Bouchard, C., Blanchard, D., Lemay, L., Tremblay, M., Cantin, G., Brunson, L. et Guay, M-C. (2009, sous presse). Stress parental, soutien social, comportements de l'enfant et fréquentation des services de garde. *Revue Enfance, Famille et Générations*, 30 pages
- Bigras, N., Cantin, G., Brunson, L., Coutu, S., Lemay, L., Tremblay, M., Japel, C., Charron, A., et Cadoret, G. (soumis). A comparative study of Structural and Process Quality in Center-based and Family-based care. Soumis (04/09) à *Child & Youth Care Forum*.
- Bigras, N. et Cantin, G. (dir.) (2008). *Les services de garde éducatifs à la petite enfance du Québec. Recherches, réflexions et pratiques*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 225 pages.
- Bigras, N. et Cantin, G. (2007). «Enjeux et défis de la recherche sur les services de garde éducatifs à la petite enfance au Québec», dans N. Bigras (dir.) et C. Japel (sous la dir.) *La qualité dans nos services éducatifs à la petite enfance. La définir, la comprendre et la soutenir* (pp. 133-168). Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection éducation à la petite enfance, 200 pages.
- Bigras, N. et Japel, C. (2007). «Vers un modèle écosystémique de la qualité des services de garde éducatifs à la petite enfance», dans N. Bigras (dir.) et C. Japel (dir.) *La qualité dans nos services de garde éducatifs à la petite enfance. La définir, la comprendre et la soutenir*, (pp. 3-20), Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection éducation à la petite enfance, 210 pages.
- Bigras, N., Pomerleau, A. et Malcuit, G. (2008a). Dimensions de l'environnement associées au développement de nourrissons qui fréquentent la garderie au cours de leur première année de vie. *Revue de recherche appliquée sur l'apprentissage*, 2(1), p. 1-22.
- Bigras, N., Pomerleau, A., Malcuit, G. et Blanchard, D. (2008b). Le développement des enfants vivant dans des conditions de risques psychosociaux: les services de garde peuvent-ils faire une différence? *Revue de Psychoéducation*, Vol. 37, No 1, pages 1-26.
- Borge, A. I. H., Hartmann, A., et Strom, C. (1996). The Norwegian perspective on issues of quality in day care. *European Journal of Psychology and Education, XI*, 129-137.
- Broberg, A. G., Hwang, C. P., Lamb, M. E., et Wessels, H. (1997). Effects of day care on the development of cognitive abilities in 8-year-olds: A longitudinal study. *Developmental Psychology*, 33, 62-69.
- Capizzano, J. et Adams, G. (2003). Children in low-income families are less likely to be in center-based child care. *Snapshots of America's Families*, 16.
- Cleveland, G. et Bigras, N. (2008, mai). The Determinants of Child Care Quality in Quebec. *Paper presented to the Canadian Economics Association Annual Conference*, Vancouver, Canada.
- Coulton, C., Korbin, J. E. et Su, M. (1999). Neighborhoods and child maltreatment. A multilevel analysis. *Child abuse and neglect*, 23, 1019-1040.

- Coutu, S., Lavigueur, S., Dubeau, D., Tardif, G., et Harvey, C. (2000). Les familles de garde, un lieu de prévention des problèmes de développement et d'adaptation sociale des enfants. *Revue Canadienne de l'Étude en Petite Enfance* 18, 3, 73-76.
- Doherty, G. (1991). *Quality matters in child care*. Huntsville, Ontario: Jesmond Publishing.
- Doherty, G., Forer, B., Lero, D.S., Goelman, H., et LaGrange, A. (2006). Predictors of quality in family child care, *Early Childhood Research Quarterly*, 21, 296-312.
- Drouin, C., Bigras, N., Fournier, C., Desrosiers, H. et Bernard, S. (2004). *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 597 p.
- Early, D. et Burchinal, M. R. (2001). Early childhood care: Relations with family characteristics and preferred care characteristics. *Early Childhood Research Quarterly*, 16, 475-497.
- Fukkink, R.G. et Lont, A. (2007). Does training matter? A meta-analysis and review of caregiver training studies. *Early Childhood Research Quarterly*, 22, 294-311.
- Fuller, B., Kagan, S.L., Loeb, S.L., & Chang, Y-W. (2004). Child care quality: centers and home setting that serve poor families. *Early Childhood Research Quarterly*, 19, 505-527.
- Gerber, E.B., Whitebook, M., Weinstein, R.S. (2007). At the heart of child care: Predictors of teacher sensitivity in center-based child care. *Early Childhood Research Quarterly*, 22, 327-346.
- Ghazvini, A., & Mullis, R. L. (2002). Center-based care for young children: Examining predictors of quality. *The Journal of Genetic Psychology*, 163(1), 112-125.
- Goelman, H., Forer, B., Kershaw, P., Doherty, G., Lero, D., & LaGrange, A. (2006). Toward a predictive model of quality in Canadian child care centers. *Early Childhood Research Quarterly*, 21, 280-295
- Harms, T., Cryer, D., & Clifford, R. M. (1998). *Échelle d'évaluation de l'environnement des nourrissons et tout-petits* (A. Pomerleau, N. Bigras, R. Séguin, et G. Malcuit, Trad.). Québec: Presses de l'Université du Québec. (document original publié en 1990).
- Howes, C. (1997). Children's experiences in center-based child care as a function of teacher background and adult: child ratio. *Merrill-Palmer Quarterly*, 43, 404-425.
- Howes, C., Phillips, D. A., et Whitebook, M. (1992). Thresholds of quality: Implications for the social development of children in center-based child care. *Child Development*, 63, 449-460.
- Japel, C., Tremblay, R.E. et Côté, S. (2005a). « La qualité, ça compte ! Résultats de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde ». *Choix IRPP* 11 (4).
- Japel, C., Tremblay, R. E. et Côté, S. (2005b). La qualité des services de garde à la petite enfance. Résultats de l'Enquête longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ). *Éducation et Francophonie*, 33(2), 7-27.
- Li-Grining, C.P. et Coley, R.L. (2006). Child care experiences in low-income communities: Developmental quality and maternal views. *Early Childhood Research Quarterly*, 21, 125-141.
- McCain, M. N., Mustard, J.F., Shanker, S. (2007). Early Years Study: Putting Science into Action. Council for Early Child Development, Toronto, Ontario. Récupéré le 15 mai 2009: <http://www.councilecd.ca/cecd/home.nsf/pages/about.html>
- Morin, C. (2005). *A la recherche du capital social. Les Centres de la petite enfance : instances idéales de création du capital social dans l'optique de la prévention de la maltraitance*. Document inédit, École de Service Social, Université de Montréal.
- NICHD Early Child Care Research Network et Duncan, G. J. (2003). Modeling the impacts of child care quality on children's preschool cognitive development. *Child Development*, 74(5), 1454-1475.

- NICHD Early Child Care Research Network. (1997). Familial factors associated with the characteristics of nonmaternal care for infants. *Journal of Marriage and the Family*, 59, 389-408.
- NICHD Early Child Care Research Network. (1998). Relations between family predictors and child outcomes: Are they weaker for children in child care? *Developmental Psychology*, 34, 1119-1128
- Norris, D. J. (2001). Quality of care offered by providers with differential patterns of workshop participation. *Child & Youth Care Forum*, 30(2), 111-121.
- Palaccio-Quintin, E. (2000). Les services de garde et le développement de l'enfant. *Isuma. Revue canadienne de recherche sur les politiques*, 1, 25-30.
- Parish, S. L., Cloud, J. M., Huh, J., et Henning, A. N. (2005). Child care, disability, and family structure: Use and quality in a population-based sample of low-income preschool children. *Children and Youth Services Review*, 27, 905-919
- Petrogiannis, K., et Melhuish, C. E. (1996). Aspects of quality in Greek day-care centres. *European Journal of Psychology and Education*, XI, 177-191.
- Peyton, V., Jacobs, A., O'Brien, M., et Roy, C. (2001). Reasons for choosing child care : associations with family factors, quality, and satisfaction. *Early Childhood Research Quarterly*, 16, 191-208.
- Pungello, E. P. et Kurtz-Costes, B. (1999). Why and how working women choose child care: A review with a focus on infancy. *Developmental Review*, 19 (1), 31-96.
- Repucci, N. D., Woolard, J.L. et Fried, C. S. (1999). Social, community, and preventive interventions. *Annual review of psychology*, 50, 387-418.
- Runyan, D. K., Hunter, W., Socolar, R. (1998). Children who prosper in unfavorable environments : the relationship to social capital. *Pediatrics*, 101, 12-18.
- Saracho, O.N. et Spodek, B. (2007). Early Childhood teachers' preparation and the quality of program outcomes. *Early Child Development and Care*, 177(1) 71-91.
- Scarr, S., Eisenberg, M., et Deater-Deckard, K. (1994). Measurement of quality in child care centers. *Early Childhood Research Quarterly*, 9, 131-151.
- Saracho, O.N. et Spodek, B. (2006). Preschool Teachers' Professional Development. In Spodek, B. et Saracho, O. N. (dir.). *Handbook of research on the education of young children*. (p. 423-439). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- Schweinhart, L. J. (2005). *The High/Scope Perry Preschool Study through age 40. Summary, Conclusions and frequently asked questions*. Ypsilanti, MI : High/Scope Press.
- Schweinhart, L. J., Montie J., Xiang, Z., Barnett, W. S., Belfield, C. R., et Nores, M. (2005). *Lifetime effects: The High/Scope Perry Preschool study through age 40* (Monographs of the High/Scope Educational Research Foundation: Vol. 14). Ypsilanti, MI: High/Scope Press.
- Tout, K., Zaslow, M. et Berry, D. (2006). Quality and qualifications: Links Between Professional Development and quality in Early Care and Education Settings. In Zaslow, M. et Martinez-Beck, I. (Ed). *Critical issues in early childhood professional development* (pp. 77-110). Baltimore: Brookes Publishing, 412 p.
- Wessels, H., Lamb, M. E., et Hwang, C. P. (1996). Cause and causality in daycare research: An investigation of group differences in Swedish child care. *European Journal of Psychology and Education*, XI, 231-245.
- Whitebook, M., Phillips, D., Bellm, D., Crowell, N., Almaraz, M., et Yong Jo, J. (2004). *Two years in early care and education: A community portrait of workforce and stability*. Berkeley, CA: Center for the Study of Child Care Employment, University of California at Berkeley.